WIAR/ROSENTHAL 2001090500

NEUVIÈME RECUEIL
DE
PIÈCES TROUVÉES
CHEZ M. DELAPORTE,
INTENDANT DE LA LISTE CIVILE,

Déposées au comité de Surveillance de l'assemblée nationale (1).

SECONDE PARTIE.

Mémoire des impressions pour Monsieur, par veuve Valade.

21 août 1790.	Mémoire fourni, montant à	294 liv.
	1200 Le Bon-Homme et le bon Citoyen, contenant deux feuilles *in*-8°., caractère cicéro, à 70 liv. la feuille.	140
	Brochure, *idem*.	9
28	1,500 Lettres de M. de Saint-Priest, contenant une feuille *in* 8°., avec tableaux.	84
	Nuit d'ouvriers.	12
		539 l.
	19 Août, reçu	300
	Reste dû	239 l.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Vardon, Ingrand, Michaud, Borda, J. M. Musset, Ruamps.

---

(1) Ces pièces prouvent que le roi trouvoit bon que son intendant de la liste civile payât toutes les personnes attachées à ses tantes, à ses frères, et autres emigrés.

Au sieur abbé de Materne 1000 *livres.*

(Année 1791.)

Trésorier-général de ma liste civile, le sieur Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, payez comptant au sieur abbé de Materne, ancien chapelain de Choisy, la somme de mille liv. pour sa retraite pendant l'année 1791. Fait à Paris, le 28 juillet 1792.

Par le roi.

Signé, Laporte.

Certifié conforme à l'original par nous commissaires du comité de Surveillance. Vardon, Lomont, Borda, J. M. Musset.

Au sieur Le Grain 18,240 *livres.*

(Six premier mois 1792.)

Trésorier-général de ma liste civile, le sieur Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, payez comptant au sieur Le Grain, secrétaire de la chambre de ma tante Adélaïde, la somme de dix huit mille deux cent quarante livres six sols, pour être employées au paiement des dépenses de la chambre de madite tante, pendant les six premiers mois 1792. Fait à Paris, le 6 août 1792.

Par le roi.

Signé, Laporte.

Certifié par nous commissaires du comité de Surveillance, Vardon, Borda, Lomont, Michaud, Ingrand, J. M. Musset, J. S. Rovere.

WING/ROSENTHAL 2001040500

Au sieur Maurin, 133,000 *livres.*

(Année 1792.)

Trésorier-général de ma liste civile, le sieur Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, payez comptant au sieur Maurin, quartier-maître-général de ma garde, la somme de cent trente-trois mille livres, pour avance d'appointemens et solde à madite garde licenciée. Fait à Paris, le 25 Juin 1792.

Signé, LOUIS.

Par le roi.

Laporte.

Certifié conforme à l'original. Vardon, Ruamps, J. S. Rovere, J. M. Musset.

A la veuve du sieur Mesuidrieux.

(Six premiers mois 1792.)

Trésorier-général de ma liste civile, le sieur Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, payez comptant à la veuve du sieur Mesuidrieux la somme de six cent vingt-cinq livres pour le loyer de sa maison à Rambouillet, louée pour mon service, pour les officiers des ci-devant gardes de mon corps, et ce pour les six premiers mois de 1792, à raison de 1,250 liv. par an.

Fait à Paris, le 21 juillet 1792.

Signé, LOUIS.

Par le roi, Laporte.

Certifié conforme à l'original. Vardon, Ruamps, J. S. Rovere, J. M. Musset.

Au sieur Marquet.

(Six premiers mois 1792.)

Trésorier-général de ma liste civile, le sieur Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, payez comptant au sieur Marquet la somme de sept cent cinquante liv., pour le loyer de sa maison à Rambouillet, occupée pour mon service, par les écuries des gardes de mon corps, et ce pour les six premiers mois 1792, à raison de 1,500 liv. par an.

Fait à Paris, le 30 juin 1792.

Signé, LOUIS

Et plus bas, par le roi.

Signé, Laporte.

Certifié conforme à l'original. Vardon, Ruamps, J. S. Rovere, J. M. Musset.

A la veuve Salins 1,230 liv.

(1792.)

Trésorier-général de ma liste civile, le sieur Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, payez comptant à la veuve Salins la somme de 1,230 liv., pour l'indemniser du prix de ses fournitures pour la nourriture de la cavalerie de ma garde licenciée.

Fait à Paris, le 18 juillet 1792.

Signé, LOUIS.

Par le roi. Laporte.

Certifié conforme à l'original. Vardon, Ruamps, J. S. Rovere, J. M. Musset.

Au sieur Rouillet, 8,000 *liv.*

(1792.)

Trésorier général de ma liste civile, le sieur Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, payez comptant, au sieur Rouillé, la somme de 8,000 liv., pour le traitement des gens de l'écurie de ma garde licencié, pendant le présent mois.

Fait à Paris, le 23 juin 1792.

Signé, LOUIS.

Par le roi. Laporte.

Certifié conforme à l'original. Vardon, Ruamps, J. S. Rovere.

Ae sieur Rouillé, 34,000 *liv.*

(1792.)

Trésorier général de ma liste civile, le sieur Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, payez comptant, au sieur de Rouillé, chargé des recette et dépense de ma garde licenciée, la somme de 34,000 liv., tant pour la fourniture des fourrages pendant le mois de juin 1792, que pour les gages des gens de l'écurie pendant juillet present mois.

Fait à Paris, le 12 juillet 1792.

Signé, LOUIS.

Par le roi.

Laporte.

Certifié conforme à l'original. Vardon, Ruamps, J. S. Rovere, J. M. Musset.

Berceau de M. de Berry.

A la dame Delsenses, nourrice, à raison de 3000 l. par an, 1000 l.
A la dame Camelin, premiere femme-de-chambre, à raison de 1800 liv. par an, 900
A la dame Dumesnil, femme-de-chambre, à raison de 1000 liv. par an, 500
A la demoiselle Champin, *idem*, 500
Au sieur Hébert, valet-de-chambre-coëffeur, à raison de 500 liv. par an, 250
Au sieur Masson, portefaix, à raison de 400 liv. par an, 200

Personnes qui ont servi Mademoiselle jusqu'à sa mort.

A la dame Ingouff, nourrice, à raison de 2000 liv. par an, 1000
A la demoiselle Raugueil, femme-de-chambre, à raison de 1800 liv. par an, 900
A la dame Dalivaux, femme-de-chambre, à raison de 1000 liv. par an, 500
A la dame Cousin, *idem*, 500
A la dame Gigault, *idem*, 500
A la dame Lecoq, *idem*, 500
A la dame Nioulh, *idem*, 500
A la dame Morillot, *idem*, 500
A la demoiselle Gendarme, *idem*, 500
A la dame Pasquier, *idem*, 500
A la dame Chaillou, *idem* et coeffeuse, à raison de 700 liv. par an, 350
Au sieur Ducrol, valet-de-chambre-coëffeur, et qui a servi Mademoiselle en qualité de valet-de-de-chambre, à raison de 1000 liv. par an, 500
A la dame Becquet, fille de garderobe, à raison de 300 liv. par an, 150
Au sieur Mignaux, portefaix, à raison de 400 liv. par an, 200
A la dame Anjorran, lectrice, à raison de 1500 liv. par an, 750
A la demoiselle Champion, dont la mere est décédée femme-de-chambre, à raison de 500 liv. par an, 250
A la dame Brisoull, nourrice, à raison de 400 liv. par an, 200

A la demoiselle Ingouff, sœur-de-lait, à répartir au trois enfans de la dame Ingouff, à raison de 300 liv. chacun par an, 450 l.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Borda, Vardon, Ingrand, Michaud, J. M. Musset.

Pensions aux personnes qui ont servi au berceau des enfans de M. Charles-Philippe, prince françois.

SIX PREMIERS MOIS.

Etat des pensions accordées par le roi aux personnes qui ont servi au berceau des enfans de M. Charles-Philippe, prince françois, pendant les six premiers mois 1792.

SAVOIR :

Maison subsistante.

A la dame Caumont, gouvernante, à raison de 15000 liv. par an, 7500
A la dame Seguin, sous-gouvernante, à raison de 4000 liv. par an, 2000
A la dame de Marsilly, *idem*, 2000
A la dame de Bancillon, *idem*, 2000
A la dame de Coëtlogon, *idem*, 2000
Au sieur de Prades, instituteur, a raison de 1200 l. par an, 600
A la demoiselle Charton, remueuse, à raison de 1800 liv. par an, 900
A la dame Saussart, gouvernante des nourrices au Château, à raison de 1200 liv. par an, 600

Berceau de M. d'Angoulême.

A la dame de Servascat, premiere femme-de-chambre, à raison de 1800 liv. par an, 900
A la dame Tiremois, nourrice, à raison de 2000 l. par an, 1000
A la dame Flamand, femme-de-chambre, à raison de 1000 liv. par an, 500
A la dame Gory, *idem*, 500
A la dame Cordier, *idem*, 500
A la dame Courvoisier, *idem*, 500
A la dame Cauchoix, *idem*, 500

A la dame Bonnement, *idem*.	500 liv.
A la dame Quatremère, *idem*.	500
A Adélaïde-Marie Quatremère Bernier, *idem*, à compter du premier juillet 1792.	2000
A la dame Masson, fille-de-garderobe, à raison de 400 livres par an.	200
Au sieur Thallon, valet-de-chambre-coiffeur, à raison de 500 livres par an.	250
A la dame Liebaut, première nourrice, à raison de 400 livres par an.	200
Au sieur Voyot, qui a fourni le grain pour l'inoculation du prince, à raison de 150 livres par an.	75

Personnes qui ont servi mademoiselle d'Angoulême jusqu'à sa mort.

A la dame Gannucoût, nourrice, à raison de 1000 livres par an.	500 liv.
A la dame Faucher, première femme-de-chambre, à raison de 1200 livres par an.	600
A la dame Lazure, femme-de-chambre, à raison de 1000 livres par an.	500
A la dame Machelard, *idem*.	500
A la dame Bailly, *idem*.	500
A la dame de Léambre, *idem*.	500
A la dame Gourgault, *idem*.	500
A la dame Boileau, *idem*, à raison de 400 livres par an.	200
A la dame Wibert, *idem*.	200
A la demoiselle Josephine Quatremère, *idem*, à raison de 300 livres par an.	150
A la demoiselle Plaisance, *idem*.	150
Au sieur Jean-Baptiste Masson, porte-faix, à raison de 400 livres par an.	200
Au sieur Pragué, garçon-de-peine, à raison de 150 livres par an.	75

Service commun aux princes et princesses.

A la dame Chatillon, sous-gouvernante, à raison de 2000 livres par an,	1000 liv.
Au sieur Quatremère, garçon de la chambre, à raison de la somme de 1500 livres par an,	750
Au sieur Roussel, *idem*,	750
A la demoiselle Mignot, femme de garde-robe, à raison de 800 liv. par an,	400
Au nommé Nommen *dit* Flamand, garçon de peine, à raison de 400 livres par an,	200
Au sieur Duparc, huissier, à raison de 400 liv. par an,	200
Au sieur Girardeau, secrétaire et argentier des chambres et garde-robe, à raison de 1200 livres par an.	600
A la veuve du sieur Majault, chirurgien, à raison de 1200 livres par an.	600
A la demoiselle Bloudeau, blanchisseuse, à raison de 200 livres par an,	100
Somme totale, quarante-sept millle trois cent cinquante livres, ci	47,350 l.

Trésorier général de ma liste civile, le sieur Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, payez comptant aux personnes dénommées au présent état la somme de quarante sept mille trois cent cinquante livres que je leur ai ordonnée sur ma liste civile, pour leurs pensions pendant les six premiers mois de la présente année 1792.

Fait à Paris, le 2 août 1792.

Par le roi. *Signé*, LAFORTE.

Certifié conforme à l'original. *Signé*, Ingrand, Vardon, Michaud, J. M. Musset, Borda.

LOGEMENS A PARIS.

(Six premiers mois 1792.)

12,900 livres.

État des sommes que le roi veut et ordonne être payées aux personnes y dénommées, pour leur tenir lieu du logement qui ne leur a pas été accordé en nature pendant les six premiers mois mil sept cent quatre-vingt-douze.

SAVOIR,

Au sieur Michel, huissier de la chambre du roi.	150 liv.
Au sieur Bernage, *id.*	150
Au sieur le Tellier, premier valet de garde-robe,	300
Au sieur Hubert, garçon du château.	100
Au sieur Favier, chirurgien des Tuileries, à compter du premier avril dernier,	150
Au sieur de Bissy, écuyer de main de la reine, pour le quartier de janvier,	150
Au sieur d'Harmeville, porte-manteau de la reine, pour le sémestre de janvier,	150
Au sieur de Georges, huissier de la chambre, *id.*	150
Au sieur Dumoutier, *id.* pour le quartier d'avril,	75
Au sieur Malivoire, huissier du cabinet de la reine, pour le sémestre de janvier,	150
Au sieur la Marliere, valet-de-chambre de la reine,	150
Au sieur Stevenot, valet de garde-robe, *id.*	150
Au sieur Royer, *id.*	150
Au sieur Bouet, garçon de garde-robe, *id.*	100
Au sieur Jousselin, commis du secrétariat, *id.*	200
Au sieur la Grere, secrétaire de la chambre des enfans de France,	200
Au sieur de Laulanhier, argentier, *id.*	200
Au sieur Vanblarembergh, maître de dessin, *id.*	250
Au sieur de Saint-Cyr, maître à écrire, *id.*	200
Au sieur Clery, valet-de-chambre de M. le prince royal.	150
Au sieur Vilette, *id.*	150

Au sieur Bellecour, coëffeur de madame, fille du roi,	100 liv.
Au sieur Léonard, coëffeur de madame Elizabeth.	100
Au sieur le Roux, coëffeur, *id.*	150
Au sieur Chatelain, contrôleur de la maison du roi.	200
Au sieur Bochel, balayeur du château.	75
Au sieur Hubert, garçon du château, pour le quartier d'octobre 1791,	50
Au sieur Bonet, garçon de garde-robe de la reine, pour les six derniers mois 1790 et les six premiers mois 1791.	200
Au sieur Simonet, premier commis du commissariat-général de la maison-bouche du roi, pour être par lui distribué aux employés de la bouche, suivant l'état arrêté par les maréchaux-de-logis de sa majesté,	8600
Somme totale.	12900 liv.

Trésorier-général de ma liste civile, le sieur Jean-Baptiste Tourteau de Septeuil, payez comptant aux personnes dénommées au présent état la somme de douze mille neuf cent liv., que je leur ai ordonnée sur ma liste civile, pour leur tenir lieu du logement à Paris, qui ne leur a pas été accordé en nature pendant les six premiers mois de la présente année. Fait à Paris, le vingt-un juillet mil sept cent quatre-vingt-douze.

Par le roi.

Signé, Laporte.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Case
Wing
oDC
137.08
.F73
v.1
no.7

THE NEWBERRY
LIBRARY